



## **ASSEMBLEE GENERALE DU 15/05/2023**

**Liste des présences** en annexe de ce document

TOTAL : 15 coopérateurs, 164 parts.

### **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE CHAUSSEE DE LA HULPE 150, 1170 WATERMAEL-BOISFORT LE 15/05/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société coopérative Citizenfund s'est tenue.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Mr. Alain BORIBON, qui désigne Mme Astrid Huberland, en tant que secrétaire.

Les convocations ont été envoyées le 28/04/2023.

Après avoir fait constater que 164 parts sont présentes ou représentées, le président fait remarquer que l'assemblée est régulièrement constituée et apte et habile à délibérer et à statuer valablement sur les objets à l'ordre du jour, à savoir:

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Vote sur le procès-verbal de l'assemblée générale de 2022
2. Rapport du Conseil d'Administration
3. Présentation des comptes annuels pour l'exercice 2022
4. Vote sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice 2022
5. Vote sur l'affectation du résultat 2022
6. Vote sur la décharge des administrateurs et administratrices pour l'exercice 2022
7. Vote pour l'élection de nouveaux administrateurs
8. Présentation et vote sur le budget 2023
9. Vote pour les modifications du nouveau Règlement d'ordre intérieur
10. Vote pour les nouveaux membres du comité de sélection
11. Divers

Cet exposé étant unanimement approuvé par l'assemblée,



## **ASSEMBLEE GENERALE DU 15/05/2023**

**Liste des présences** en annexe de ce document

TOTAL : 15 coopérateurs, 164 parts.

### **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE CHAUSSEE DE LA HULPE 150, 1170 WATERMAEL-BOISFORT LE 15/05/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société coopérative Citizenfund s'est tenue.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Mr. Alain BORIBON, qui désigne Mme Astrid Huberland, en tant que secrétaire.

Les convocations ont été envoyées le 28/04/2023.

Après avoir fait constater que 164 parts sont présentes ou représentées, le président fait remarquer que l'assemblée est régulièrement constituée et apte et habile à délibérer et à statuer valablement sur les objets à l'ordre du jour, à savoir:

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Vote sur le procès-verbal de l'assemblée générale de 2022
2. Rapport du Conseil d'Administration
3. Présentation des comptes annuels pour l'exercice 2022
4. Vote sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice 2022
5. Vote sur l'affectation du résultat 2022
6. Vote sur la décharge des administrateurs et administratrices pour l'exercice 2022
7. Vote pour l'élection de nouveaux administrateurs
8. Présentation et vote sur le budget 2023
9. Vote pour les modifications du nouveau Règlement d'ordre intérieur
10. Vote pour les nouveaux membres du comité de sélection
11. Divers

Cet exposé étant unanimement approuvé par l'assemblée,



### 1. Première résolution : Vote sur le procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Aucune proposition de motion ou de question n'a été reçue au sujet du procès-verbal de l'assemblée générales de 2022

#### Vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

La résolution qui précède est adoptée.

### 2. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation de le dispenser de donner lecture complète du rapport de gestion du Conseil d'Administration dans la mesure où ce rapport a été communiqué aux actionnaires en temps opportun et qu'il propose de le compléter lors de la présentation des comptes annuels.

L'assemblée dispense le Président de cette lecture complète. Le Président résume le rapport et lui et les membres du Conseil d'Administration répondent aux questions posées par l'assemblée.

### 3. Présentation des comptes annuels

Monsieur le Président présente les comptes annuels et donne un explicatif des activités de l'exercice.

Le résultat, à affecter, se compose de :

|                                                          |                   |
|----------------------------------------------------------|-------------------|
| Perte de l'exercice                                      | -4,782,76         |
| Résultat reporté de l'exercice précédent                 | -14,210,46        |
| Prélèvement de la réserve indisponible pour actions prop | 0,00              |
| Résultat à affecter                                      | <u>-18,993,23</u> |

Le Président et les membres du Conseil d'Administration répondent aux questions posées par l'assemblée. Après délibération, l'assemblée prend successivement les résolutions suivantes :

### 4. Deuxième résolution : approbation des comptes annuels

L'assemblée générale approuve le bilan, les résultats, et les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

L'assemblée prend acte de la justification donnée sur l'application des règles comptables de continuité reprise dans le rapport de gestion.

#### Vote

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0  
La résolution qui précède est adoptée.

#### **5. Troisième résolution : affectation des résultats**

L'assemblée décide à la répartition suivante des résultats:

Perte à reporter : -18,993,23

Affectation aux réserves : 0,00

Le capital ne sera pas rémunéré

#### Vote

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0  
La résolution qui précède est adoptée.

#### **6. Quatrième résolution : décharge aux administrateurs et administrateurs-délégués pour l'exercice de leur mandat**

L'assemblée générale, par vote spécial, donne décharge aux administrateurs-délégués pour l'exercice de leur mandat pendant cette année sociale

#### Vote

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0  
La résolution qui précède est adoptée.

#### **8. Cinquième résolution : Nomination(s) et/ou démission(s) au conseil d'administration**

L'assemblée générale a nommé Pierre Schmit, Diane Delava, Olivier Servais, Virgile Descroix, Christel Droogmans et Martin Ophoven pour le mandat d'administrateur et délégué à la gestion. Le ROI stipulant que le Conseil d'Administration est composé de maximum quatre administrateurs et que deux postes seulement étaient à pourvoir, l'AG a reconduit Pierre Schmit dans ses fonctions et élu Christel Droogmans comme 4<sup>ème</sup> administratrice.

En attendant de modifier le ROI afin d'accueillir davantage d'administrateurs, l'AG a également proposé de constituer un advisory board composé de Diane Delava, Olivier Servais, Virgile Descroix et Martin Ophoven.

#### Vote

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0



La résolution qui précède est adoptée.

**7. Sixième résolution : présentation et vote sur le budget prévisionnel 2023**

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2023. Celui-ci prévoit un résultat positif de 4,296.36 €.

Vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

La résolution qui précède est adoptée.

**9. Septième résolution : Modifications du nouveau Règlement d'ordre intérieur**

L'assemblée générale approuve les changements apportés au Règlement d'ordre intérieur.

Vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

La résolution qui précède est adoptée.

**10. Huitième résolution : membres du Comité de Sélection**

L'assemblée générale a nommé Matthieu Hensens, Philippe Drouillon, Cédric Bounameaux, Thierry van Boeckel, Benoit Koerperich et Patrick Beaudelot pour le comité de sélection.

L'assemblée générale approuve la nomination des 5 coopérateurs suivants en tant que membres du comité de sélection pour un mandat de 1 an renouvelable, prenant cours immédiatement et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022 : Matthieu Hensens (13 voix), Philippe Drouillon (11 voix), Cédric Bounameaux (11 voix), Thierry van Boeckel (12 voix), Benoit Koerperich (11 voix). Patrick Beaudelot sera repris comme réserviste.

**11. Divers**

L'assemblée générale discute des points suivants :

- Stratégie d'expansion du Citizenfund
- Mission du Citizenfund
- Communication du Citizenfund
- Modification

Aucun vote n'est requis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00, après lecture et approbation du présent procès-verbal.



Le Président

Le Secrétaire

Alain Boribon

Astrid Huberland